

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0015382

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) **221160**

Matricule : **2098** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **Hessam** Date de naissance :

Adresse : **0638873383**

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **25 FEB 2007**

Le : **24 / 02 / 2007**

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Al Amine Taha	24-02-20	617,10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

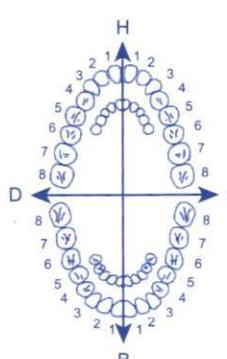
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

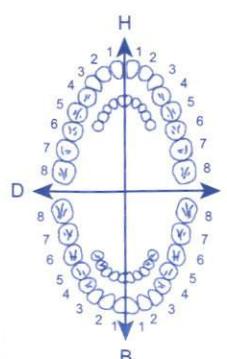
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CŒFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				



O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

H	D	G
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	
		B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pharmacie AL AMINE-TAHA - Bouznika

Dr LAKHDAR Amine-Taha

0537745405

Mosquée Mohammed VI hay essalam , bouznika

صيدلية الامين طه
Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med VI Hay Salam
Bouznika
Tél: 05 37 74 54 05



Facture N° 20200224-394

Date de vente : 24/02/2020

Médecin traitant :

hessane mohammed

Maroc

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
TAHOR CO 10MG B28 COMP MV MM	2	79,00	Exonéré (0.00%)	158,00
PROSPAN SI 100ML SIROP	1	30,00	TVA (7.00%)	30,00
RHINOFEbral CO B20 GELULES	1	14,30	TVA (7.00%)	14,30
ASPEGIC ST 100MG B20 SACHET	2	21,80	TVA (7.00%)	43,60
APROVASC CO 300MG/5MG B28 COMP	2	185,60	Exonéré (0.00%)	371,20

Total HT	611,35 DHS
TVA	5,75 DHS
Total	617,10 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : six cent dix-sept DHS et dix centimes

صيدلية الامين طه
Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med VI Hay Salam
Bouznika
Tél: 05 37 74 54 05

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
ARROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH

6 118001 082049

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH

6 118001 082049

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
LOT : 19E003
PER.:03 2021

6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V :21DH80
LOT : 19E003
PER.:03 2021

6 118000 061113

LOT : 191016
UT AV : 06/2022
PPV:14,30DH

PPV (DH) : LOT N° : UT.AV. :

TAHOR 10 mg
Boîte de 28 comprimés

Lot : 1275987
Date Fab. 05 / 2019 Date Exp. 04 / 2022
PPV 79,00 DH

6 118000 300052

PPV
30DH00

TITULARE: PFIZER TUNISIE
Immeuble Géocap, Avenue Emile Céleste Pinais
Les Berges du Lac2 Tunis - 1053 Tunisie

Fabriqué par Pfizer Tunisie - Fondouk Choucha
2013 Ben Arous - Tunisie
Avec l'autorisation de Pfizer Inc.

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
Km05 Route de Ouididja 24000 El Jadida

6 118000 250340

Pfizer
Laboratoires
S.A.

TAHOR 10 mg
Boîte de 28 comprimés

Lot : 1276874
Date Fab. 06 / 2019 Date Exp. 05 / 2022
PPV : 79,00 DH

TITULARE: PFIZER TUNISIE
Immeuble Géocap, Avenue Emile Céleste Pinais
Les Berges du Lac2 Tunis - 1053 Tunisie

Fabriqué par Pfizer Tunisie - Fondouk Choucha
2013 Ben Arous - Tunisie
Avec l'autorisation de Pfizer Inc.

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
Km05 Route de Ouididja 24000 El Jadida

6 118000 250340

Pfizer
Laboratoires
S.A.